

Commission Permanente  
19 septembre 2022

## AMENDEMENT

Rapport N° CP-2022-8-11-2  
N° applicatif 3856

### Exposé sommaire - Pour un soutien aux personnes âgées de Strasbourg adapté aux réalités du terrain

Depuis plusieurs années, la Ville de Strasbourg fait état de l'inadaptation des moyens alloués par la Collectivité européenne d'Alsace pour l'accueil des personnes âgées dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Alors que la Collectivité mobilise des fonds publics importants à destination d'opérations de communication et de groupes privés réalisant des milliards de bénéficiaires, il apparaîtrait incompréhensible que les personnes âgées soient, elles, laissées au bord de la route.

Cet amendement propose donc de doter les CLIC d'un financement adapté aux besoins croissants de la population accueillie.

La création de la CeA ou la future mise en place des Dispositifs d'Appui à la Coordination ne sont en rien incompatibles avec une revalorisation ponctuelle de la subvention.

### Amendement

#### **REPLACER** : (PAGE 3)

"Dans ce contexte, il est proposé de reconduire le montant de la subvention de fonctionnement de 117 900 € à l'identique des années précédentes et donc de ne pas donner suite cette année à la demande de revalorisation de 120 000 € souhaitée par la Ville."

#### **RAJOUTER** :

"Dans ce contexte, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de revalorisation de 120 000 € souhaitée par la Ville. En conséquence, la subvention de fonctionnement sera portée de 117 900 € à 237 900 €."

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn